

SABRINA K.

**Conseiller d'insertion et de probation hors classe  
Service pénitentiaire d'insertion et de probation (Metz)**



**Pouvez-vous décrire les principales MISSIONS et RESPONSABILITES que vous exercez dans le cadre de votre emploi actuel ?**

- Assurer le suivi des mesures judiciaires de milieu ouvert, de milieu fermé (sursis mise à l'épreuve, travail d'intérêt général, libération conditionnelle, semi-liberté, placement extérieur, placement sous surveillance électronique...) et le contrôle judiciaire
- Informer les autorités judiciaires du déroulement des mesures
- Favoriser la réinsertion des personnes majeures placées sous main de justice, incarcérées ou non
- Veiller au respect des obligations des personnes condamnées qui sont imposées par le magistrat (mandants : juge de l'application des peines, juge d'instruction)
- Réaliser des enquêtes sociales rapides préalables à la comparution devant une juridiction
- Aider à la prise de décision de justice, notamment en communiquant à l'autorité judiciaire, toutes les informations nécessaires à une meilleure individualisation de la peine adaptée à la situation de la personne
- Proposer au magistrat des aménagements de peine, prévenir les effets désocialisants de l'incarcération, maintenir les liens familiaux et sociaux de la personne détenue
- Intervention à l'ENAP comme formateur pour les aménagements de peine
- Participation à différents groupe de travail (DAVC, APPI), mise en place d'un groupe de paroles à l'intention des infracteurs sexuels

**COMMENT en êtes-vous arrivé.e à occuper votre emploi actuel et à atteindre ce niveau de responsabilités ?**

Par mon expérience et mes bagages scolaires et surtout par mon travail, mon adaptation rapide à un milieu différent, ma capacité à me remettre en cause et mon envie d'évolution

=> Formation d'éducateur spécialisé

Concours de la fonction publique éducateur spécialisé

Détachement conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation

Master 2 droit d'exécution des peines et droit de l'homme

Aujourd'hui, cela est plus difficile d'évoluer car à part les concours de catégories A pour l'encadrement (préparation difficile vu les tâches), les perspectives sont limitées, cela s'avère difficile d'évoluer

**Pouvez-vous nous indiquer ce que le Master vous a apporté en termes de COMPETENCES ?**

Des connaissances, la pénitentiaire sous un autre angle et un diplôme plus important pour accéder à des concours qui ne m'étaient pas destinés auparavant

A obtenu un M2 Droit privé - Droit pénal et sc. criminelles - Exécution des peines [P] au terme de l'année 2009\_2010

Témoignage recueilli début 2018 - Contact : Observatoire Des Etudiants (Agnès Binet) / ode@univ-pau.fr